

enfin, la situation défavorable de ce pré souvent inondé par le Rhône et la Saône, le déterminèrent à acquérir des fonds voisins pour agrandir les hôpitaux.

Le Consulat acheta, du sieur Pons-Murard, le tènement de la *Fleur-de-Lys* — appelé plus tard la Quarantaine — situé au lieu de la *Ferratière*, ainsi qu'une maison et un jardin joignant les hôpitaux, que le sieur Pons-Murard avait acquis des frères Athanase (1).

La première de ces deux acquisitions coûta 4.500 écus d'or sol, et la seconde 333. Un tiers fut payé, du consentement des héritiers de Gadagne et du consul de la nation florentine, avec les deniers légués par le riche banquier à l'hôpital Saint-Thomas.

Le service de la Santé fut amélioré. Ordre fut donné aux

(1) On établit plus tard dans cette maison le « poids des farines ». — Lorsque la peste eut cessé, le Consulat voulut obliger les héritiers du sieur Pons-Murard à reprendre ces tènements, qui lui étaient à charge; mais ceux-ci refusèrent, ce qui détermina le Consulat, en 1593, à « en passer vente au sieur Dutroncy, sous une pension et à la charge, en cas de peste, de rendre le tout en bon état. »

Le sieur Dutroncy vendit, dans la suite, les mêmes fonds au sieur Austrein, et sous la même condition. En 1628, le Consulat ayant eu besoin de ces emplacements, une contestation s'éleva entre lui et la veuve du sieur Austrein. L'affaire fut portée devant le Parlement qui, par un arrêt du 7 septembre 1637, « mit les parties au même état qu'elles étaient avant la vente faite au sieur Dutroncy, ordonna que le Consulat rentrerait en possession des fonds sans qu'il pût en disposer et le condamna à en rendre le prix et à en payer les loyers ».

Enfin, le 3 janvier 1740, le Consulat vendit les deux tènements, pour la somme de 15.000 livres, aux recteurs de l'Hôtel-Dieu. L'acte ne dit pas qu'il se soit réservé, en cas de peste, la faculté de s'en servir; la vente en est pure et simple, bien que, par son arrêt du 7 septembre 1637, le Parlement lui eût interdit d'en disposer. — *Archives de la ville de Lyon*, Inventaire Chappe, t. XIX, fol. 627.